

**Nombre de membres
en exercice:****Séance du 11 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée le 11 avril 2023, s'est réunie sous la présidence de

Présents :**Votants:****Sont présents:** Pierre BAQUE, Yolande STEENKESTE, Alexis DUVAL, Steven GIL, Julien JACQUOT, Pierre-Eric BROUILLARD, Marielle ZANDVLIET, Emilie GRILLERES, Baudouin RIQUET, Sandrine LESTIENNE, Christine PARMENTIER**Représentés:****Excuses:**M^r J. Jacquot**Absents:**(M^{me} E. Grillères)**Secrétaire de séance:**M^{re} S. Gil**Ordre du jour**

- Vote Taxes Locales
- Subventions aux associations
- Vote du Budget M57
- Stationnement place de l'Ourmet
- Demande de subventions Fonds Vert et Syaden pour la rénovation de l'éclairage public
- Délibération modification libre de l'attribution de compensation /CCPLM
- Divers : moulin, projets en cours ...

Affaires soumises à délibération:**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION****Le conseil Municipal après en avoir délibéré,****DECIDE**

Pas d'augmentation des taux:

Taxe Foncière Bâti : 53,26 %

T H : 19,12 %

Taxe Foncière Non Bâti : 107,97 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

VOTE :

A l'unanimité

Observation :

les taux sont maintenus. Il faut cependant noter que les bases vont augmenter donc il y aura une augmentation pour les particuliers.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que chaque année la liste du montant des subventions accordées aux différentes associations est annexée aux documents budgétaires et qu'il convient de l'approuver;

La répartition de l'enveloppe budgétaire affectée au compte 65748 pour l'exercice 2023, représente un montant de 4350 €.

La répartition est proposée en annexe du budget soit :

- foyer socio-éducatif Bram (collège)	100,
- association diocésaine de carcassonne	150,
- association parents élèves Villasavary (école)	50,
- association visites malade	250,
- chemin D119	100,
- Les Pounpils Villasavary	300,
- Pour que vive la piège	200,
- Sapeur pompier Bram	2500,
- Sport Culture et loisirs Laurac	400,
- Sté Communale de Chasse Laurac	150,
- Association diverse	

VOTE DU BUDGET

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612.1 à L 1612.20 et L 2311.1 à L 2343.2 relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales

Vu l'instruction M 57 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget

Considérant l'obligation de voter le budget primitif 2023.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2023, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses	349 179,03	euros
- Recettes	349 179,03	euros

Section d'investissement :

- Dépenses	479 340,60	euros
- Recette	479 340,60	euros

Observations :

M^{me} Lestienne explique plus en détail le budget.

VOTE : Budget voté à l'unanimité

REVISION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS

Le montant d'attribution de compensation proposé au vote du conseil municipal par une procédure de révision libre des attributions de compensation qui s'appliquerait à compter de 2023 est le suivant :

COMMUNE	ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2023
LAURAC	- 841.00.€

APPROUVE la révision libre des attributions de compensation et le montant d'attribution de compensation de - 841.00€ pour la commune de LAURAC. qui s'appliquera à compter de l'exercice 2023.

Observations : *Vote à l'unanimité.*

STATIONNEMENT PLACE DE L'OURMET

- Rematinaliser les 2 places handicapé.
- Mise en place jardinières ? Zebros ?
- 3^{ème} place handicapé ?
- Planal → dépose minute

DEMANDE DE SUBVENTIONS FONDS VERT ET SYADEN POUR RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC

- Remplacement des luminaires d'il y a 10 ans.
 - Taux de subventions 70% soit fond vert sinon Syaden
- Le Conseil autorise M^{me} le Maire à demander les subventions et à lancer le projet à l'unanimité.

DIVERS

- Concert organisé par la Mairie le 30 juin 2023 (vendredi soir)

* Convention de fauchage

65 €/h chemin ~~et~~

85 €/h talus épaveuse

} 60 h

Devis à faire

* Convention perdue

Vote à l'unanimité